



Avis à tous les titulaires de permis

Veillez prendre note qu'aucun permis de l'Office de la protection du consommateur ne vous sera délivré ou ne sera modifié tant que l'immatriculation de votre entreprise ne sera pas officiellement inscrite au Registraire des entreprises du Québec.

Si des changements ont été apportés à votre immatriculation, veuillez effectuer les modifications avant de transmettre la présente demande. Dans le cas où les modifications apportées n'apparaissent pas sur le site du Registraire des entreprises du Québec (www.registreentreprises.gouv.qc.ca), veuillez joindre une copie de la *Déclaration modificative* dûment déposée (c'est-à-dire portant une estampe de dépôt ou copie de l'envoi recommandé comme preuve de dépôt) ou une copie de la confirmation si les modifications ont été effectuées en ligne.

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi. Une demande de modification de permis n'est réputée reçue que si elle contient tous les renseignements et les documents requis.

DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi :

- Déclaration de fermeture et de renonciation (voir exemple ci-joint) ;
- Formulaire de *Remise de la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages* ci-joint ;
- Chèque fait à l'ordre de l'Office de la protection du consommateur pour la remise de la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages ;
- Original du permis.

TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Tous les documents doivent être transmis à l'adresse suivante :

Office de la protection du consommateur
Service des permis
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec)
G1K 8W4

Exemple de déclaration de fermeture et de renonciation

_____ (Ville) _____, _____ (Date) _____

Président de l'Office de la protection du consommateur
450-400, Boul. Jean-Lesage
Québec (Québec)
G1K 8W4

Objet : Fermeture de l'agence de voyages _____ (Nom de l'agence) _____

Monsieur le Président,

Par la présente, je désire vous informer que, le _____ (Date de fermeture) _____, j'ai cessé (je cesse, je cesserai) d'exercer mes activités en tant que détenteur (détentrice) du permis d'agent de voyages numéro _____ (Numéro de permis) _____ émis à mon nom pour le compte de _____ (Nom de l'agence) _____.

Je reconnais la fermeture définitive de l'agence de voyages. Je renonce à mon droit à une audition devant le Président de l'Office de la protection du consommateur. Je demande que mon permis soit annulé et permet qu'un administrateur provisoire soit désigné, s'il y a lieu, pour terminer les affaires en cours de l'entreprise. Je déclare également qu'il n'existe aucune poursuite contre le commerçant et qu'aucun consommateur ne sera lésé. Tous les dossiers en cours ont été transférés à _____ (Nom de l'agence) _____. De plus, je confirme que le compte en fidéicommiss n'est pas déficitaire.

_____ (Nom du titulaire du permis) _____

_____ (Signature) _____

1. Identification de l'agence

Nom :	No Permis :
Adresse :	
Ville :	Province :
Code postal :	
Téléphone :	Télécopieur :

Contributions et remises : Le Fonds est constitué des contributions versées par les clients des agents de voyages détenteurs de permis pour des services touristiques. Elles doivent être transmises semestriellement au Président ou trimestriellement pour ceux dont le montant des services touristiques vendus excède 5 millions \$ aux états financiers, déduction faite des frais de gestion de 5 % des services touristiques vendus. Le montant de la contribution est calculé en multipliant le total des services touristiques achetés **par 0,35 % jusqu'au 31 mars 2012 inclusivement, et par 0,20 %, à compter du 1^{er} avril 2012 inclusivement.**

Aucune vente : Le présent rapport doit être produit même si aucune vente n'a été effectuée pendant cette période.

Paiement : Vous devez effectuer le paiement de la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages par chèque, mandat-poste ou mandat de banque, fait à l'ordre du *Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages* au plus tard le 30^{ième} jour après la fin de chaque semestre ou après la fin de chaque trimestre (voir ci-haut). La date du paiement correspond à la date de sa réception à l'un des bureaux de l'Office de la protection du consommateur, qu'il soit transmis par la poste ou en personne.

Absence de rapport ou de paiement et pénalité : L'agent de voyages qui ne produit pas le rapport ou n'effectue pas le paiement de la contribution dans le délai prévu, soit 30 jours après la fin de la période visée, s'expose aux sanctions prévues par la Loi sur les agents de voyages, dont la suspension ou l'annulation de son permis. De plus, tout montant remis en retard doit être majoré d'une pénalité équivalente à 50 \$ ou 10 % du montant de la contribution à remettre, selon le montant le plus élevé.

2. Calcul de la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Période visée :	du : _____	au : _____
Total des services touristiques vendus avant le 1^{er} avril :	= _____ \$	(A)
Calcul de la contribution :	Montant (A) x 0,35 %	= _____ \$ (B)
Total des services touristiques vendus à compter du 1^{er} avril :	= _____ \$	(C)
Calcul de la contribution :	Montant (C) x 0,20 %	= _____ \$ (D)
Total de la contribution :	Montant (B) + Montant (D)	= _____ \$ (E)
Frais de gestion :	Montant (E) x 5%	= _____ \$ (F)
Pénalité de retard : (le cas échéant, voir ci-haut)	Plus élevé de :	
	1) 50 \$	
	2) Montant (E) - (F) x 10 %	= _____ \$ (G)
Solde à transmettre (joindre le chèque) :	(E) - (F) + (G)	= _____ \$

3. Certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans le présent rapport et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Titulaire de permis ou dirigeant :	Fonction :
Signature :	Date :

À tout moment des pièces justificatives peuvent être demandées pour valider les renseignements présentés dans les déclarations.